

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE  
-----

**DIRECTION DE LA PHARMACIE  
ET DU MEDICAMENT**

**CREATION D'AGENCE DE  
RECONDITIONNEMENT ET/OU DE PROMOTION  
DE PRODUITS PARAPHARMACEUTIQUES**

**A-PERSONNES AUTORISEES**

- Toute personne exerçant ou ayant exercé dans le corps médical et/ou parapharmaceutique.
- Tout établissement légalement constitué

**B- DOSSIERS ADMINISTRATIFS RELATIFS A L'AGENCE**

- 1- Une lettre adressée à Monsieur le Ministre chargé de la Santé sous le couvert du Directeur de la Pharmacie et du Médicament.  
Cette lettre doit indiquer :
  - le nom, prénom et l'adresse du demandeur;
  - le nom et prénoms du gérant;
  - le nom et prénom du pharmacien responsable des activités médicales et pharmaceutiques;
  - le siège social;
  - l'objet de l'activité (préciser) :
    - la représentation, le reconditionnement et la promotion de Compléments nutritionnels, produits diététiques, produits de régime.
    - la fabrication, la représentation et la promotion des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.
- 2- les statuts de la société
- 3- Le plan détaillé des locaux précisant l'adresse géographique;
- 4- Une copie du registre de commerce accompagné de l'original;
- 5- Les lettres de mandatement des laboratoires représentés
- 6- Une copie de l'autorisation d'installation pour les établissements sanitaires privés

## C- DOSSIERS RELATIFS AU GERANT DE L'AGENCE (OBLIGATOIRE)

- 1- Une fiche d'état civil datée de moins de (1) an ;
- 2- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;
- 3- Un certificat de nationalité daté de moins de (1) an ;
- 4- Un curriculum vitae daté, signé conforme et sincère
- 5- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus.

## D- DOSSIERS RELATIFS AU RESPONSABLE QUALITE DE L'AGENCE (OBLIGATOIRE) (Pharmacien, médecin, diplômé en diététique, cosmétologie)

- 1- Une fiche d'état civil datée de moins de (1) an;
- 2- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;
- 3- Un certificat de nationalité daté de moins de un (1) an ;
- 4- Un curriculum vitae daté, signé conforme et sincère ;
- 5- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus ;
- 6- Une copie du contrat de travail liant le responsable qualité des activités a l'agence;
- 7- Une inscription à l'Ordre National des corps.

## E- REDEVANCE D'HOMOLOGATION

Les frais d'enregistrement sont élevés à cent cinquante mille (150 000 FCFA)

**NB:** Une visite de conformité des locaux sera organisée après réception complète du dossier.

Un fichier de suivi des échantillons sera tenu à jour et vérifiable à tout moment par les inspecteurs de la DPM.

DIRECTEUR République de Côte d'Ivoire  
Ministère de la PHARMACIE ET DU MEDICAMENT  
Le Directeur  
Docteur DUNCAN A. Rachel  
Ministère de la Santé et de Lutte contre le SIDA